

Hébergements dans les villes et phénomènes d'exclusion

Anne Coppel, in *Les Cités européennes face à la drogue, 2^e Colloque « Politiques locales et toxicomanies , 1^{er} Forum des outils de prévention »*, 23-25 janv. 1990, Strasbourg, Dr Charles-Nicolas A. (sous la présidence de.), éditions First – Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation populaire, 1991, 308 p., pp. 148-149

Tous les participants de l'atelier sont confrontés à un problème grave d'hébergement de toxicomanes séropositifs ou malades. Les services et associations qui interviennent auprès de la population des personnes en difficulté (ARS Nancy, Emmaüs, BAS Paris) ou bien auprès de populations spécifiques tels que sortants de prison (ARAPES) ou prostituées (ANRS) sont désormais confrontés à cette nouvelle population sans disposer des moyens nécessaires pour soutenir les personnes malades et pour contrôler les problèmes liés à l'usage de drogue.

Face à des besoins qui excèdent les capacités de l'hébergement social, les structures sont amenées à élaborer des critères d'admission liés au travail qui peut y être effectué. Critères d'admission ou critères d'exclusion: la question a été posée. De fait, les toxicomanes en sont le plus souvent exclus, soit par leur âge, soit par leur état de santé, soit par l'absence de projet, et toujours quand il s'agit de toxicomanes actifs. Les centres spécialisés dans la prise en charge de toxicomanes acceptent les personnes séropositives ou malades (Charonne Paris, Espace du possible, Lille), mais il s'agit, en principe du moins, de toxicomanes qui sont dans une démarche de désintoxication.

L'association APPART qui héberge des malades (phase 4), accueille les toxicomanes sevrés depuis 6 mois, et d'une façon plus générale, les centres d'hébergement social n'acceptent que les ex-toxicomanes. Reste à distinguer les toxicomanes sevrés des toxicomanes actifs : la marge est souvent étroite. Les associations qui, comme l'association Charonne, affrontent le risque en le connaissant sont l'exception. Pour éviter toute désillusion, certains établissements refusent également toxicomanes et ex-toxicomanes, sans parvenir pour autant à maîtriser les problèmes liés à l'usage de drogue. L'hébergement social doit aujourd'hui se donner les moyens de faire face: c'est le constat commun des participants de l'atelier.

Faut-il apporter des réponses spécialisées, créer des structures spécifiques pour des toxicomanes malades du SIDA? Tel fut un des axes de réflexion de l'atelier. Ne pas reconnaître la spécificité du problème ne revient-il pas à entériner l'exclusion? Pour l'ARAPES, les réponses spécifiques peuvent d'autant moins être évitées que la maladie progresse: des projets tels que le London Ligh House, centre d'hébergement pour personnes désocialisées, sont conçues comme une aide à l'autonomie du malade, mais aussi comme une insertion non seulement du

malade mais aussi du mourant; car ici, la mort n'est pas exclue. Avec l'aide de 300 bénévoles, les malades sont accompagnés jusqu'au bout.

Sans nier la spécificité du problème qui exige, si ce n'est des réponses spécialisées, du moins un travail spécifique, les associations tentent de trouver, au sein des équipements actuels, des solutions adaptées. A l'Espace du possible, à Lille, à Angers, avec l'AAAFT, les appartements proposés aux toxicomanes dans le cadre d'une réinsertion professionnelle et/ou sociale s'adaptent au fur et à mesure aux besoins de leurs clients.

Mais ces réponses spécialisées ne peuvent faire face, seules, à la séropositivité et au SIDA. Il faut également décloisonner les structures, comme le propose l'association Charonne, en apportant aux structures non spécialisées en toxicomanie un soutien technique.

Différents projets sont en cours de négociation, certains relativement spécifiques comme la maison verte à Waterloo, proposée par le CCPD, qui accueillerait des jeunes en situation de crise; ou encore des chambres de dépannage, conçues comme un SOS par Arc 75 ; à Strasbourg, l'association propose une gestion associative d'appartements qui doit permettre l'accès au logement. Car tel est bien le problème auquel s'affrontent toutes les structures d'hébergement. Faut-il se porter garant auprès des organismes HLM comme le propose l'ANEF ? Pour que les hébergements d'urgence puissent se désengorger, il faut procéder à une analyse précise des besoins, et, comme le propose C. Bouin du BAS de Paris, construire un plan départemental. Plus les solutions préconisées sont proches de la réalité sociale, moins elles sont stigmatisantes; mais elles exigent alors un investissement de tous les partenaires, chacun apportant ses ressources propres, en terme financier comme en terme de compétences.